



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050937

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/04/2024 12H20 C:025586 I:06185
V/REF : OSTW4863
V/Email reçu le Lundi 29/04/2024 a 12H20

ELLIPSE
SEMCODA Syndic
50, RUE DU PAVILLON
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 01654
IMMEUBLE : LES MARRONNIERS-1654
18A, RUE DES MARRONNIERS
69960 CORBAS

Vaulx en Velin, le 27 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N18 A - CONTACTER AR MME BRAILLY TEL06 32221355 OU MME GRASSO
TEL06 38503238

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE DANS LE GARAGE DE MME GRASSO

Donneur d'ordre : M. C. DEROUT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 30/04 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU GARAGE DE MME GRASSO
LOCALISATION DE FUITE : ABSENCE D'ETANCHIETE AUTOUR DE L'ALIMENTATION
EAU FROIDE GENERAL QUI SE SITUE DANS LA FOSSE DE RELEVAGE EAU PLUVIALE

PREVOIR LA REFECTION D'ETANCHIETE AUTOUR DE L'ALIMENTATION EAU FROIDE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 10/05/24 a 11H48 M. C. DEROUT

CS LGESTION Email envoyé le 30/04/24 a 16H53 M. C. DEROUT

DEVIS A L'ETUDE POUR REFECTION D'ETANCHIETE AUTOUR DE L'ALIMENTATION
EAU FROIDE

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et
personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,75	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/04	2	70,85	123,98



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050937

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				192,55
T.V.A. a 10,00%				19,25
TOTAL T.T.C.En EURO				211,80

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.